44e ANNÉE. — N° 123 MERCREDI 26 OCTOBRE 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES INSTITUTEURS

Sous l'Empire et sous la République

M. de Cassagnac est l'homme de tous les courages. Aucune entreprise ne lui semble au-dessus de ses forces. Depuis trente ans, il s'exténue à jeter bas la République et bien qu'elle soit plus forte que jamais, il n'en continue pas moins à consacrer à cette besogne toutes les ressources d'une ardeur qui ne s'éteint pas.

Ne vient-il pas, maintenant, d'entreprendre une campagne pour démontrer aux instituteurs que « la République les a dépouillés de leur ancien prestige... les a déconsidérés, dupés constamment. » Sous l'Empire, ah ! sous l'Empire, comme vous étiez heureux, soupire le directeur de l'*Autorité*. Et c'est un tableau vraiment délicieux des félicités que le régime impérial réservait aux instituteurs.

La République, au contraire, a « arraché l'instituteur aux fonctions paisibles et honorées qui lui assuraient un des premiers rangs dans la commune ; elle a détruit son indépendance professionnelle ; elle l'a soustrait à l'autorité de ses chefs pour le placer sous la surveillance policière du Préfet... »

Une simple petite remarque, d'abord. Dans son ardeur à cogner, M. de Cassagnac ne s'aperçoit pas, parfois, qu'en visant la République, c'est l'Empire qu'il attrape. C'est ainsi, que la nomination des instituteurs a été donnée aux Préfets, non pas par la République, mais bien par une loi qui date de 1854, époque à laquelle la France jouissait déjà des bienfaits du régime impérial. A part cela, ce mensonge est exact.

Quant au « prestige », il faudrait d'abord s'entendre sur le sens de ce mot : si c'est être « prestigieux » que de servir de domestique au curé et au maire, oh ! alors, il faut convenir que jamais l'instituteur n'aura autant de prestige que sous l'Empire (le Maire, remarquons-le, n'était pas alors l'élu de ses concitoyens ; il était tout simplement un fonctionnaire impérial).

C'est auprès du curé que l'inspecteur primaire devait se rendre tout d'abord, avant d'aller à l'école, pour connaître ses sentiments à l'égard du magister.

On peut dire que le véritable inspecteur de l'instituteur, c'était le curé qui, non seulement, avait la haute main dans l'école, mais encore qui affirmait publiquement sa domination, aux yeux de tous les fidèles, en le faisant chanter au lutrin.

Et l'instituteur devait presque subir un examen pour démontrer qu'il était capable de remplir convenablement ce rôle. Un de nos confrères citait l'autre jour une lettre du recteur de l'Académie de Dijon dans laquelle celui-ci informait le directeur de l'Ecole normale « que les habitants de Plombières voulant se fixer sur le choix d'un instituteur, et ce choix devant avoir lieu dimanche, *il y a lieu d'envoyer l'élève M... chanter à la messe dans l'église de Plombières.* »

Si le curé se déclarait satisfait de la façon dont « l'élève M... » avait chanté la messe, il serait admis à être instituteur à Plombières, sinon on le renverrait à l'école. Je demande ce que l'élève-instituteur M... faisait de son « prestige » à ce moment-là.

Mais on pourrait citer à cet égard des documents officiels de l'époque qui sont particulièrement édifiants. Voici, par exemple, ce que M. Rouland, Ministre de l'Instruction publique, écrivait en 1862, dans une circulaire aux Préfets :

« Les maîtres apprennent dans les » écoles normales ce qui est nécessaire » *pour former de bons chantres*, et ils » contribuent à donner dans les campagnes *plus de régularité et de pompe à l'office divin.* J'ajoute » qu'il est bien que l'instituteur, par » son concours aux services de l'église, » donne une garantie nouvelle de ses » sentiments religieux... Mais ici, » M. le Préfet, il faut craindre de laisser l'abus s'introduire à côté de » l'usage... *Il arrive souvent que des » dérangements sont imposés* aux » instituteurs *soit par le curé, soit par » le maire et dans ce cas, la situation » de l'instituteur devient très pénible.* Placés entre leurs devoirs scolaires et les *ordres de personnes à » qui ils doivent obéissance*, il n'est » pas étonnant qu'ils fléchissent et » que l'école soit abandonnée... »

Comme on devine sous la décence et le ménagement du langage officiel, quelle devait être la situation du malheureux instituteur obligé d'abandonner sa classe pour « obéir aux ordres du curé » qui l'envoyait sonner la cloche, faire des quêtes à domicile ou scier son bois. C'est cela que M. de Cassagnac appelle le « prestige » du maître d'école !

Nous ne croyons pas trop nous avancer en lui disant que son désir d'en revenir à ce régime n'est aucunement partagé par les instituteurs de la République.

Quant à la situation matérielle, aux appointements que l'Empire leur servait, le directeur de l'*Autorité* n'en dit rien. C'est qu'il serait bien facile de lui opposer des chiffres, de lui mettre sous les yeux les états comparatifs contre lesquels tous ses gros mots ne pourraient rien.

Au fond, le véritable motif de sa campagne, c'est qu'il est furieux de constater le profond dévouement des instituteurs à la République contre laquelle il essaie de les ameuter.

Peut-être croit-il au succès de sa tentative ! Cela nous démontrerait tout simplement que M. de Cassagnac est animé d'une foi sincère, d'une foi véritable, je veux dire d'une foi aveugle.

Emile LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 22 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La discussion sur la rupture avec le Vatican continue.

M. Hubbard déclare que la séparation doit avoir lieu, mais il voudrait que le gouvernement présentât un projet en ce sens ; mais dit-il, il croit que tous les membres du ministère ne sont pas d'accord sur la solution à prendre.

MM. Baudry d'Asson et Engerand combattent la séparation.

M. Combes répond aux interpellateurs. Il expose les faits qui ont nécessité la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège et fait l'historique des incidents des évêques Le Nordez et Geay, en butte surtout aux vexations des réactionnaires de leur diocèse.

L'attitude du Vatican dans cette affaire fut nettement hostile au gouvernement français ; il fallait que cela cessât. M. Combes affirme qu'il est prêt à faire la séparation des églises avec l'Etat.

M. Ribot monte à la tribune ; agressif, insolent même, il se fait rabrouer d'importance par M. Combes ; confus, M. Ribot se tait et descend de la tribune, mais après quelques explications, il remonte à la tribune et combat la séparation qu'il déclare cependant inévitable, un jour, pour l'instant ce n'est pas l'heure.

6 ordres du jour sont présentés, le gouvernement accepte celui de M. Bienvenu-Martin sur lequel M. Combes pose la question de confiance.

Par 325 voix contre 237, cet ordre du jour est adopté au milieu des applaudissements de la Chambre.

Et la séance est levée.

Séance du 24 octobre 1904

PRÉSIDENCE DE M. GUILLAIN
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre adopte un projet tendant à accorder des croix supplémentaires de la Légion d'honneur à l'occasion de la fête de la mutualité du 30 octobre prochain ; malgré l'opposition de MM. Arnal, Prache, Lasies, ce projet est adopté.

La Chambre reprend la discussion sur le régime du gaz à Paris.

Sur l'article 1er, M. Cougy demande que l'emprunt soit remboursable en 75 ans au lieu de 50 ans, délai fixé par l'article 1er.

M. Morlot rapporteur combat l'amendement qui est repoussé par 404 voix contre 121.

Les articles 1 à 3 sont votés, ainsi que l'article 4 mais celui-ci après une longue discussion.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

Lettre d'un ancien prêtre

M. Roqueplan, qui fut vicaire à Serignan et qui jeta le froc aux orties, s'était marié. Sa femme vient de mourir. Aussitôt les prêtres tentèrent de reconquérir leur ex-confrère et lui adressèrent de nombreuses lettres l'exhortant à reprendre la soutane, M. Roqueplan répond à toutes ces missives par une lettre ouverte publiée dans le *Petit Méridional* :

« Je vous ai quittés, messieurs, parce que, entré au Séminaire, engagé dans la cléricature, ordonné prêtre avec les intentions les plus pures, les plus sacerdotales, je n'ai pas tardé à constater combien dans l'Eglise catholique tout n'est que vol, mensonge, hypocrisie.

» A mes yeux se sont vérifiées chaque jour, une à une, les accusations portées contre le clergé et l'Eglise romaine : avarice, impudicité, vanité, mensonge, libertinage, bonne chère, égoïsme, absurdité des mystères et des dogmes, immoralité de la morale et des sacrements.

» Porter un costume symbole de toutes ces infamies, mener cette vie de tartufe fut bientôt pour moi plus qu'une honte. Ami de la franchise et de la loyauté, mon esprit se révolta d'être le complice de telles turpitudes et ma nature se dégageant peu à peu des asservissantes étreintes de la foi, revendiqua ses droits et ses prérogatives.

» Il ne fallait qu'un rien, un œil ami qui me soutînt de son regard bienveillant, pour m'enhardir à secouer le joug qui pesait sur mes épaules, à donner à mon esprit la liberté de la pensée, à mon cœur trop longtemps affamé, les joies douces et à jamais inoubliables d'un foyer, hélas ! trop vite éteint ..

» Sans respect humain aucun, j'ai posé la soutane ; sans respect humain je la remettrais de même aujourd'hui, si j'avais encore la foi ; mais mes convictions se sont affermies, et plus que jamais je regarderais comme une honte de revêtir mon ancien costume, de revenir parmi vous. »

Les Manants et les Seigneurs

Enfin !

Voici donc un rapprochement heureux des classes sociales, que des gens malintentionnés nous représentent sans cesse comme disposés à se dévorer avec rage !

Des grands seigneurs, des richards, des gueux, des manants, des voleurs et des meurtriers viennent de s'unir d'une manière touchante.

Il y avait là des gentilshommes aux titres sonores, des moines et des membres du haut clergé...

Il y avait des princes et des ducs, des favoris et des prisonniers, des forçats innocents et des brigands impunis...

Il y avait des huguenots et des papistes, ainsi que des juifs, et aussi des paysans, des ouvriers ivrognes et des travailleurs honnêtes...

On pouvait apercevoir dans cette foule étrange des chenapans forcenés causant amicalement avec leurs victimes, et des assassins de profession, demandant poliment du feu à de malheureux assassinés.

C'est à la bourse du Travail de Paris qu'on assistait, une de ces dernières nuits, à ce spectacle étrange et déconcertant.

Et la réunion de tous ces personnages disparates se termina par la constitution d'un Syndicat, ce qui est un progrès sur les jours où chaque assemblée d'au moins trois personnes ne levait sa séance qu'après l'exécution de l'*Hymne russe*.

Les braves gens dont nous venons de parler sont les figurants des théâtres parisiens.

Indignement exploités par des intermédiaires qui, pour gagner plus d'argent, s'adressent aux pires individus, ils veulent faire respecter leur profession et défendre leurs intérêts.

Ils ont raison.

Les choristes ne sont guère favorisés, mais les pauvres diables de figurants ont encore moins de chance, et on ne paraît pas se douter de l'importance que pourrait prendre une bonne figuration, confiée à un personnel sachant ce qu'il fait.

On éviterait ainsi les grotesques entrées de ces malheureux, qui ne savent que faire de leurs mains ni de leurs pieds, et vont se placer à gauche quand ils doivent se ranger à droite.

Et ces seigneurs de la cour à la mine ahurie et à la démarche étonnante qui, en fait de cour, semblent ne connaître que celle des Miracles !

Et ces prélats au nez scandaleusement rouge, qui portent les mitres, les crosses et les croix, comme autant de paquets de linge sale !

Et les filles d'honneur qui paraissent sortir des ondes comme Vénus, mais des ondes grasses de la cuisine.

N'insistons pas.

Tout le monde est d'avis que ce qui figure le plus mal, sur la scène, ce sont justement les figurants.

Or, cela vient que la plupart du temps l'entrepreneur chargé de rassembler « la foule » traite au plus bas prix possible.

Il en a pour son argent.

Les vrais figurants ne l'entendent pas de même et c'est pourquoi ils viennent de se grouper en un syndicat corporatif.

L'union fait la force.

Seigneurs et manants, prélats et bandits, bourgeois et bohémiens, l'ont parfaitement compris.

Espérons qu'ils en seront bientôt récompensés !... Et, là dessus, tout le monde en scène, mesdames et messieurs !

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le froid

Des froids vifs ont commencé à se faire sentir le matin et une sorte d'épaisse vapeur glacée couvre toute la contrée. Par chaque vingt-quatre heures, nous avons tout au plus six heures de lumière limpide. Ces conditions atmosphériques favorisent singulièrement l'offensive. Elles vont s'aggraver encore dans deux ou trois semaines. Des froids intenses opprimeront la nature et les hommes, et cette campagne prendra alors une rudesse atroce. La résistance aux intempéries du climat va devenir, dans cette guerre un facteur capital.

Malgré le froid très vif, les Russes se sont avancés avec entrain. Les Japonais semblent démoralisés. Ce ne sont plus les mêmes soldats. Les paniques pendant la nuit sont fréquentes et les fusillades désordonnées.

Les Japonais ont fortifié en toute hâte leurs positions d'arrière-garde destinées à protéger leur retraite.

Une accalmie

Télégramme du général Sakharoff, 22 octobre :

« Aucune conflagration ne s'est produite le 22 octobre dans l'armée.

« On a effectué toute la journée un très rare feu d'artillerie. Nos batteries ont canonné la partie du village de Lin-Chin-Pou occupée par l'ennemi, ainsi que la station de Schakhe et le village de Lanaton.

» L'ennemi a canonné la partie du village de Lin-Chin-Pou occupée par nous et le village Schakhe-Pou. »

Contre les Anglais

Le Foreing-Office et l'Amirauté ont été avisés d'une attaque de la flotille de Hull par l'escadre russe de la Baltique. Suivant le rapport officiel, dans la nuit de vendredi à samedi, la flotte de la Baltique rencontra la flottille de pêche de Hull dans la mer du Nord. La majeure partie de la flotte russe tourna ses projecteurs vers les bateaux de pêche pendant un certain temps, puis ouvrit le feu. Le bateau à vapeur *Crane* sombra.

Le rapport ajoute que les corps décapités de deux hommes ont été amenés au rivage et que plusieurs autres hommes ont été sérieusement blessés. Seuls, les hommes légèrement blessés sont arrivés à Hull. Un bateau porte seize déchirures. Un troisième bateau aurait été également coulé.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

LOIRE-INFÉRIEURE

Premier tour

Inscrits, 972 ; votants, 958 ; bulletins blancs, 4 ; suffrages exprimés, 954 ; majorité absolue, 478.

MM. Audiffred, dép. prog.	475 voix
Réal, anc. dép. prés. du Conseil gén. r. ministériel	473
Berny, adj. au maire s.	5

Ballottage.

Deuxième tour

MM. Audiffred,	(Elu)	489 voix
Réal,		468

Il s'agissait de remplacer M. Waldeck-Rousseau, décédé. M. Waldeck-Rousseau, élu pour la première fois sénateur à une élection partielle en 1894, fut réélu, au renouvellement triennal de janvier 1897, le second sur cinq de la liste républicaine, par 768voix sur 942 votants. Une liste socialiste avait obtenu une moyenne de 70 voix.

Election au Conseil municipal de Paris

Voici les résultats du scrutin pour l'élection d'un conseiller municipal dans le quartier de Saint-Fargeau (20e arrondissement) :

Inscrits, 3.185 ; votants, 2.337 ; blancs et nuls, 30. — Ont obtenu : MM. Marchand, socialiste, 912 ; Castillon de Saint-Victor, royaliste, 629 ; Massonneau, radical-socialiste, 337 ; Cherou, radical-socialiste, 294 ; Laroche, socialiste révolutionnaire, 82 ; Chery, socialiste, 41 ; Lacombe socialiste, 7 ; divers, 5. — Ballottage.

A l'Union démocratique

Sur la proposition de M. Barthou, et malgré l'opposition de MM. Thomson, Codet el Muteau, le groupe de l'Union démocratique, à l'instar de la Gauche radicale et comme le lui avaient déjà demandé MM. Chaumet et Chastenet, a voté un ordre du jour ainsi conçu :

« L'Union démocratique, considérant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne peut s'engager que sur un projet déposé par le gouvernement donne mandat à son bureau de demander au président du conseil de saisir la Chambre d'un projet spécial.

M. Etienne a rempli dans l'après-midi de lundi, auprès du président du conseil, la mission dont il avait été chargé par l'Union démocratique.

M. Combes lui a déclaré qu'il lui ferait connaître sa réponse soit mardi, soit mercredi.

La question Marocaine

La commission des affaires extérieures et coloniales a entendu M. Delcassé au sujet de la récente déclaration franco-espagnole relative au Maroc.

Le ministre a exposé les raisons qui l'ont amené à négocier avec l'Espagne au sujet du Maroc une convention qui était d'ailleurs prévue dans les accords franco-anglais du 8 avril dernier, puis il a indiqué la politique suivie par la France au Maroc depuis ces accords : Réglement des affaires Perdicaris et El-Menebbi, emprunt marocain, récemment conclu en France ; service des douanes marocaines placé sous le contrôle de la France ; organisation d'une force de police à Tanger. Il a résumé aussi les conséquences des récents accords : assistance militaire, financière, administrative et économique prêtée par la France au sultan.

A la suite des observations du ministre, la commission a décidé, d'accord avec M. Delcassé, de demander l'inscription à l'ordre du jour de la Chambre, pour une très prochaine séance, du rapport de M. François Deloncle sur la convention de Terre-Neuve. Il a été en suite convenu que le projet de résolution de M. Etienne, tendant à créer un Institut marocain, dont M. Lucien Hubert est rapporteur, ferait l'objet d'un article de la loi de finance ; enfin, la commission a approuvé, après en avoir entendu lecture, le rapport de M. Henrique Duluc, sur la réorganisation de la Martinique.

* * *

Interrogé sur la question de savoir si le gouvernement espagnol avait un programme tracé de la politique à suivre par l'Espagne au Maroc, le ministre d'Etat à gardé la réserve sur les détails du traité franco-espagnol, mais il a dit que le gouvernement n'a pas pris d'engagement sur les ressources qui lui seront nécessaires, mais le gouvernement fera appel à toutes les initiatives et s'efforcera de faire converger vers le Maroc toutes les activités en Espagne.

Société d'encouragement à l'agriculture

Le conseil d'administration de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, réunie lundi matin, sous la présidence de M. Gomot, sénateur, a émis les deux vœux suivants :

1° Sur la proposition de M. Gomot, en ce qui concerne le sucrage des vendanges : que les Chambres mettent à l'ordre du jour les propositions dont elles sont saisies, dans le but de réformer et de compléter les lois du 6 avril 1898 et du 28 juillet 1903.

2° Sur la proposition de M. de Lagorsse, en ce qui concerne le cheval de guerre, que les achats d'étalons par les haras nationaux comprennent la même proportion d'étalons dits « trotteurs » que par le passé.

Un Projet de Constitution russe

Une information reçue de Saint-Pétersbourg et qui émane d'une source bien informée, dit que, dans les hautes sphères politiques, on assure que le tzar a décidé de promulguer une Constitution et que la date choisie serait le 22 octobre (4 novembre), anniversaire du jour où Alexandre II rendit l'ukase d'affranchissement des serfs. Une assemblée représentative serait formée avec des éléments appartenant à la noblesse seule. Le projet de Constitution serait d'un jurisconsulte qui fait autorité, M. Koni, l'un des membres les plus en vue du Sénat russe.

La population du Sénégal

Le « Journal officiel du Sénégal » publie les résultats du recensement opéré au Sénégal en 1904.

Il ne faut pas oublier que le Sénégal ne comprend aujourd'hui que le périmètre communal et la banlieue de ses quatre communes, les escales de la Ligne, du Fleuve, du Saloum et de la Casamance, à raison de deux kilomètres carrés pour chacune, et une bande d'un kilomètre de chaque côté de la voie ferrée, depuis Saint-Louis jusqu'à Dakar, soit, au total, 1,135 kilomètres carrés. Le résultat donne une population approximative de 905 habitants par kilomètre carré.

Cette population du Sénégal ainsi constituée était, au 1er mai 1904, de 107,826 habitants, dont 105,113 pour la population civile, et 2,713 pour l'élément militaire. Sur ce chiffre, il faut distinguer 4,479 Européens ou assimilés, dont 3,251 pour la population civile et 1,228 pour les troupes (157 officiers, 1,071 sous-officiers et sol-

dats). Cette population se répartirait à peu près en 2,804 (troupes comprises) Européens, et 1,675 assimilés ou créoles.

Le chiffre des fonctionnaires est de 912, sur 3,251 civils.

Une Catastrophe

Un orage épouvantable a éclaté sur la région d'Aïn-Sefra, occasionnant des dégâts irréparables. Une trombe d'eau s'est déchaînée sur la ville et les environs. La pluie est tombée avec une intensité telle que l'Oued-Sefra, débordant de son lit, se rua sur le village, emportant la moitié des maison. La soudaineté de l'inondation n'a pas permis aux habitants de prendre la fuite. Les victimes sont nombreuses ; il y a une vingtaine de morts, des enfants surtout.

Tirage d'obligations

Ville de Paris 1892

Le numéro 202.997 gagne 100.000 francs.

Le numèro 155.616 gagne 50.000 fr.

Les numéros 235.436 et 373.409 gagnent chacun 10.000 fr.

Trente numéros sont remboursables chacun par 1.000 fr.

Petites Nouvelles

Le procès des indigènes qui avaient pris part à l'attaque de la mission de Baïning - Nen - Pommern (Nouvelle-Guinée) est terminé. Tous les coupables ont été châtiés : les meurtriers ont été exécutés.

— La société française de sauvetage a donné dans l'après-midi de dimanche, dans la salle des fêtes du Trocadéro, sa fête solennelle.

— Sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme, M. Delpech, sénateur, a fait dimanche à Remiremont une conférence publique sur la séparation des Eglises et de l'Etat : cette conférence a été fort applaudie.

— M. Loubet a approuvé la délibération des édiles toulousains nommant certaines rues : Blanqui, Eugène Pelletan, Danton, etc.

— Le gouvernement italien fait mettre en vente 600.000 fusils d'infanterie, modèle 1887, 1.700 canons de campagne démodés, 170 canons de montagne, 48 millions de cartouches et 217 000 projectiles.

— Le traité entre le Chili et la Bolivie a été signé. Le gouvernement allemand a été choisi comme arbitre pour les difficultés qui pourraient survenir.

— La grève des ouvriers agricoles continue toujours à Cette. Des bagarres se sont produites.

— On annonce la mort du chansonnier Paul Delmet, que les Cadurciens applaudirent l'année dernière sur la scène de notre théâtre. Paul Delmet est mort des suites d'une hémorragie pulmonaire.

Il est l'auteur de nombreuses chansonnettes fort connues.

REVUE DE LA PRESSE

De M. de Pressensé, dans l'*Humanité :*

On sait quel est le genre oratoire de M. Combes. S'il ne vise pas à la grande éloquence, s'il ne connaît pas les grands coups d'ailes de l'imagination, les élans de passion, le puissant essor d'une parole inspirée, nul mieux que lui ne sait, d'un style alerte, d'une phrase claire, avec des expressions d'une simplicité savoureuse, développer les arguments lucides d'une raison moyenne, associer des faits irréfutables, enchaîner une démonstration logique, faire appel au fond solide du sentiment républicain. Son langage est d'une élégance sobre, marqué au bon coin de ce français XVIIIe siècle qui semble l'idiome naturel de la raison, plus près assurément de Lesage que de Bossuet, mais d'un Lesage qui a fait ses humanités et qui n'ignore même pas le jargon de la scolastique et les définitions de la théologie.

Revue de la Presse locale

De M. Salamon dans le *Réformateur* :

Dans l'interpellation de vendredi pourtant les assaillants ont donné de tous les côtés à la fois et il faut être solide pour ne pas tomber sous le feu convergent de tant d'ennemis conjurés pour votre perte — on peut dire que le petit père à de l'estomac et qu'il sait donner à chacun ce qui convient à son rhume.

Il est grand temps de s'atteler à la besogne sérieuse, et puisque l'ordre du jour des travaux législatifs, indiqué dans le discours d'Auxerre reste intact, il y a lieu de nous montrer sans retard ce qu'on est décidé à faire avec l'impôt sur le revenu, dont la discussion, concurremment avec le budget, doit commencer le cycle de réformes que s'est proposé d'accomplir le cabinet actuel.

M. l'abbé Viguié, dans la *Défense*, écrit au sujet d'un article de la *Dépêche* sur les curés de campagne :

Le curé de campagne, au contraire, est « un bon gros homme » — le rédacteur de *La Dépêche* n'en a pas vu un de maigre — « qui est entré dans les ordres pour devenir un « monsieur » et « qui saurait s'accommoder au besoin de quelque schisme, à condition qu'on le laissât poursuivre sa béate carrière et émarger régulièrement au budget national ».

La Dépêche n'a pas l'air de se douter que si « le prêtre de la campagne » ressemblait le moins du monde au portrait qu'elle en trace, il ne serait pas « un brave homme », comme elle l'affirme à plusieurs reprises, mais une franche canaille.

Vraiment, elle le connaît bien mal ! Qu'elle essaie donc de lui proposer un « schisme », en échange de son maigre traitement de 900 francs, ou même d'un traitement beaucoup plus gros, et elle verra comme ses propositions seront reçues !..

Du *Quercinois :*

C'est par ces mensonges politiques, c'est par cette obéissance passive aux ordres qu'on lui donne, c'est par l'exploitation des fonctions, des distinctions et des bénéfices au profit d'une association de comités, de loges et de députés, en vertu d'un contrat tacite, que le ministère Combes se maintient au pouvoir et qu'il s'y maintiendra tant qu'il continuera à s'incliner avec servilité devant les ordres des ministres de la rue Tiquetonne et de la rue Cadet.

MOTS DE LA FIN

Entre amis :

— Comment ! X... vous offre un grand dîner ! Je n'en reviens pas ; sa femme l'a lâché, il y a trois jours.

— C'est justement pour cela : il célèbre ses noces de... « plaqué » !

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur l'ordre du jour de M. Bienvenu-Martin (interpellation relative à la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siège), les voix de nos députés se sont réparties de la façon suivante :

Pour : M. Vival.

Contre : M. Lachièze.

M. Rey, absent pour congé.

Sur cet ordre du jour, M. Combes avait posé la question de confiance.

CAHORS

Conseil municipal

Nous croyons savoir que le Conseil municipal de Cahors se réunira le vendredi soir 28 octobre à 8 h. 1/2.

ABSENT PAR CONGÉ

Nous recevons de Paris, une correspondance signée par plusieurs de nos compatriotes qui regrettent en termes assez vifs, l'absence de M. Rey aux premières séances de la Chambre des Députés.

Alors que toutes les forces de l'opposition s'étaient coalisées contre le ministère, il était certes du devoir des représentants républicains de se coaliser et il semble que c'est avec raison que nos compatriotes de Paris font observer qu'il est bien assez de 3 mois de congé pour permettre à un député de se reposer des fatigues de l'année parlementaire.

Nous ne doutons pas un instant du vote que le représentant de Cahors eût émis dans la séance du 22 octobre ; mais nul ne contestera que dans la lutte politique si violente qui est dirigée contre le seul gouvernement franchement républicain que la démocratie ait eu, il était du devoir de tous les représentants républicains d'être à leur banc.

M. Rey était « absent par congé » ; M. Lachièze était, lui, présert, et a voté contre le gouvernement.

C'est toute la protestation de nos compatriotes ; elle est juste, c'est pourquoi nous l'enregistrons.

L. B.

MESURE DISCIPLINAIRE

Notre entrefilet paru dans le numéro de samedi concernant les conscrits des cantons nord et sud de Cahors, nous a valu plusieurs lettres et quelques communications intéressantes qui ne peuvent nous laisser aucun doute sur la mesure prise par l'administration militaire.

C'est, comme nous le disions, une mesure disciplinaire dont sont l'objet les conscrits de **Cahors** ; mais comme toute mauvaise intention est niable, on nous objecte que les conscrits de **Souillac** et de **Vayrac** sont également soumis à la même mesure, — ce qui prouverait que la mesure n'est pas spéciale pour Cahors, — parce que nous dit-on, les contingents de Langres et d'Epinal sont insuffisants !!!

Nous avouons connaître très insuffisamment les rouages des bureaux de recrutement ; cependant, il nous paraîtrait plus naturel, qu'au lieu de compléter le contingent de Langres et d'Epinal par le contingent de Cahors, de Vayrac et de Souillac, on l'eût complété par celui d'un département limitrophe de ces garnisons.

Les jeunes conscrits des cantons ci-dessus désignés vont purement et simplement en « disgrâce ». Ils sont punis : et si leur feuille de route n'est parafée d'aucun signe, eux, sont certainement, sur les registres matricules, notés spécialement.

C'est cela qu'il faudrait savoir.

***

Une circulaire ministérielle n'est pas habituellement, sans motifs, aussi outrageusement violée que l'est celle du 3 octobre.

On ne recommande pas en termes nets, de verser les conscrits dans les régiments les plus proches de leur subdivision et on n'envoie pas ceux-ci à plusieurs centaines de kilomètres de cette subdivision s'il n'y a contre eux ni griefs, ni reproches.

Quels sont ces griefs, quels sont ces reproches ?

On nous affirme qu'ils sont d'ordre politique ; or, ils sont faux.

Il n'y en a pas d'autres.

Et au surplus, nous ne comprenons pas, dès lors, que certains conscrits de Cahors aient obtenu leur incorporation dans un régiment proche de leur subdivision ; ce sont des faveurs qui, en l'occurrence, ne se justifient pas pour ces conscrits, par un état de santé précaire reconnu par le conseil de révision : elles ne se justifient peut-être que par des influences cléricales.

Les motifs de la mesure sévère, qui frappe les conscrits de Cahors, de Vayrac et de Souillac méritent dont d'être expliqués.

C'est pourquoi, à nouveau, nous demandons instamment à nos représentants de s'occuper de cet état de choses contraire en tous points à la circulaire du 3 octobre du ministre de la guerre.

***

Ajoutons, à titre de renseignement, que les conscrits de Lorient, ville qui fut marquée récemment par les troubles que tous les journaux ont relatés — sont incorporés au 7e de ligne.

Louis Bonnet.

Monument historique

A la suite d'une demande formée par la Société des Etudes du Lot, tendant au classement comme monument historique de l'ancienne église de St-Géry, comprise dans les bâtiments du magasin des tabacs de Cahors, M. de Monzie, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique vient d'adresser la lettre suivante à M. Daymard, ingénieur des arts et manufactures, correspondant de la commission des monuments historiques.

Monsieur,

Par lettre du 6 octobre dernier vous, avez bien voulu signaler à Monsieur le Ministre l'intérêt qu'il y aurait à sauvegarder l'ancienne église de Saint-Géry, comprise dans des bâtiments que la direction des Tabacs de Cahors fait actuellement démolir.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts s'est empressé de saisir de la question son collègue des finances, en lui demandant de faire surseoir aux travaux de démolition, jusqu'à ce que la commission des Monuments historiques pût être appelée à se prononcer sur le classement de l'ancienne église de St-Géry.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie de la réponse que M. Rouvier a faite à cette communication. Il résulte de sa lettre que la conservation du monument ancien dont il s'agit, soulèverait des difficultés que vous auriez reconnues vous-même.

M. le Ministre des Finances a donc cru pouvoir donner des ordres pour que la démolition fût poursuivie. Il se montre d'ailleurs tout disposé à autoriser ses services à abandonner à la ville de Cahors les pierres qui pourraient offrir quelque intérêt.

Il semble, dans ces conditions, que le service des Monuments historiques n'ait plus à intervenir, et, en vous remerciant de votre communication, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le chef du Cabinet,
du ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts.

DE MONZIE.

Voici, d'autre part, la réponse de M. le Ministre des Finances à M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet du classement comme monument historique de l'église de Saint-Géry.

Paris, le 19 octobre 1904.

Le Ministre des Finances à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu me demander de suspendre les travaux de démolition d'un bâtiment du magasin de tabacs en feuille de Cahors, constitué par l'ancienne église de Saint-Géry, afin que ce bâtiment qui présente un caractère archéologique pût être examiné par la Commission des monuments historiques en vue de son classement.

Le bâtiment dont il s'agit est la propriété de mon administration depuis près de cent ans. Il a été l'objet de diverses transformations destinées à l'approprier aux besoins du service sans que personne à Cahors se soit jamais préoccupé de l'intérêt qu'il y avait à le conserver au point de vue archéologique. En raison de l'état de délabrement dans lequel il se trouve aujourd'hui, sa démolition a paru aussi indispensable qu'urgente et elle a été prévue dans le projet de reconstruction du magasin qui doit être établi sur le même emplacement. Ce projet est en voie d'exécution et l'obligation de conserver les ruines de l'ancienne église de St-Géry exigerait un remaniement qui, préjudiciable au fonctionnement du Service des tabacs par le retard qu'il amènerait, ne manquerait pas d'entraîner des charges assez lourdes pour les finances municipales.

D'un autre côté, l'approbation de l'adjudication des travaux qui a eu lieu le 23 Août dernier a été notifiée à l'entrepreneur qui s'est organisé et a même commencé la démolition de l'ancienne église. La suspension des travaux exposerait mon Administration à une demande d'indemnité de sa part. S'il est impossible d'en évaluer à l'avance le chiffre, il est à présumer qu'elle serait en rapport avec le montant des travaux à exécuter dont le devis s'élève à 330.121 francs.

D'ailleurs, je suis avisé que les intervenants et notamment le correspondant du Comité des Monuments historiques à Cahors, ont reconnu les difficultés auxquelles se heurterait la conservation du bâtiment dont il s'agit et y ont renoncé définitivement.

J'ai donné les ordres nécessaires pour que les travaux de démolition momentanément suspendus fussent immédiatement repris.

J'ajoute que je suis tout disposé à autoriser mon Administration à mettre à la disposition de la Ville de Cahors les pierres de démolition qui pourraient offrir quelque intérêt.

Le Ministre des Finances,
Signé : Rouvier.

Lycée Gambetta

Baccalauréat classique (1re partie) (ancien régime)

Admissible : Gout Albert.

1re partie latin grec

Admissible : Couderc Auguste.

1re partie latin-langues vivantes

Admissibles : Conquet Gabriel et Gibert Georges.

Moderne 1re partie (ancien régime)

Reçus : Chovel Georges et Périé Hubert.

Baccalauréat classique (2e partie) lettres philosophie

Reçus : Bouyssou Léon et Calvet Guillaume.

Exercice de ravitaillement

C'est demain matin mercredi, 26 octobre, à partir de 6 heures 1/2 du matin, qu'aura lieu à la gare des marchandises de Cahors l'exercice de ravitaillement que nous avons déjà annoncé.

20 communes sont appelées à fournir les denrées : ce sont les communes de Cahors, Arcambal, Mercuès, Espère, Trespoux-Rassiels, Villesèque, St-Pantaléon, St-Daunès, Montcuq, St-Cyprien, Lascabanes, Ste-Alauzie, Castelnau, Flaugnac, Pern, St-Paul-Labouffie, Fontanes, Le Montat, L'Hospitalet, Labastide-Marnhac.

Il sera fourni 1.600 quintaux de blé et 100 hectolitres d'avoine, le blé au prix de 24 fr. les 100 kilos et l'avoine à 18 fr. 25 les 100 kilos.

Nous croyons savoir, à l'heure qu'il est, que cet exercice de ravitaillement réussira au-delà de toutes prévisions.

Arrestation

Le nommé Devillard Gabriel, 39 ans, né à Souvigny (Allier), ex-employé à l'épicerie Société Française de l'Alimentation à Cahors, a été arrêté hier soir vers 6 heures 1/2 par la police de notre ville, pour tentative de vol d'une pièce d'étoffe au préjudice de M. Rieu marchand drapier à Cahors.

Il a été écroué, ce matin à la prison de notre ville.

Brevet supérieur

Jeudi, vendredi et samedi ont eu lieu les examens du brevet supérieur pour les jeunes filles.

Dix-huit aspirantes s'étaient fait inscrire, dix-sept se sont présentées, sept ont été admissibles à l'oral et six définitivement reçues.

Ce sont par ordre alphabétique :

Mlles Sylvanie Carrié, élève-maîtresse à l'Ecole normale ; Paule Chambardon et Antoinette Cluzel, élèves du collège de jeunes filles de Cahors ; Elodie Labro, institutrice publique à Saint-Aureil ; Marie Lajoinie, institutrice adjointe à Vayrac ; Clarisse Mabru, élève du collège de jeunes filles de Cahors.

Commission de réforme

Avis aux conscrits des cantons de Castelnau, Lalbenque, Limogne et Montcuq

La commission spéciale de réforme de Montauban se rèunira à l'hôpital de cette ville le 4 novembre prochain, à neuf heures et demie du matin, pour examiner les jeunes soldats du contingent appelés à l'activité en 1904.

Ceux d'entre eux qui croient avoir un cas de réforme à invoquer, ont tout intérêt à se présenter à cette séance, car ils peuvent s'éviter ainsi un déplacement plus ou moins prolongé à leur corps d'affectation,

Il leur suffira, pour être susceptibles d'être examinés, de remettre sans retard une demande à la gendarmerie dont ils dépendent.

Théâtre de Cahors

Tournée Vallières

Ainsi que nous l'avions annoncé, c'est vendredi 28 octobre que M. Vallières, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation d'une amusante comédie :

LES TRIBULATIONS DE RIVAREZ ET LOUPY

Cette tournée, passe pour la première fois dans notre ville, composée d'artistes de grande valeur, tous choisis parmi les meilleurs acteurs des principaux théâtres, elle mérite la faveur du public cadurcien.

Vendredi soir, nous l'espérons, il y aura une belle chambrée au théâtre de Cahors pour applaudir la bonne troupe de M. Vallières, le distingué artiste, si goûté de la « Boite à Fursy. »

Arrondissement de Cahors

Lalbenque

Election au Conseil d'arrondissement. — Dimanche a eu lieu l'élection au Conseil d'arrondissement dans le canton de Lalbenque, en remplacement de M. Combarieu, élu conseiller général.

Inscrits	2.972
Votants	2.421
Suffrages exprimés	2.356

M. Fournié, vétérinaire, nationaliste, a obtenu 1.597 voix, élu.

Divers, 676.

M. Fournié n'avait aucun concurrent.

Catus

Fête locale de la St-Astié. — Favorisée par un beau temps tiède, la fête locale de Catus avait attiré dans cette ville un nombre considérable de visiteurs.

Un bon entrain a régné, grâce peut-être à ce jus de raisin délicieux qui s'est récolté cette année. Les nombreuses attraction ont eu chacune leurs partisans nombreux. Le bal qui avait été artistiquement décoré et pavoisé par la jeunesse de la classe a eu, malgré sa salle immense, de très nombreux danseurs qu'elle contenait à peine. Un feu d'artifice superbe (offert par la municipalité)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 69

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE

MIMI-PRINTEMPS

VI

La Nuit des Noces

— Vraiment, je vous le jure.

— Voyons, Lucienne, tant sage que vous êtes, j'en suis certain, et tant naïve que je vous suppose, vous devez bien comprendre où doit tendre ce... tête-à-tête.

— Je ne comprends pas, dit-elle résolument.

— En vérité, chère mignonne, fit le vieux mari avec un geste d'impatience, il faut croire alors que vous sortez d'une boîte à joujoux, et ce n'est pas vrai, car un nommé Bernard a dû vous initier à certains discours...

Thomas Rupert s'arrêta devant l'attitude de Lucienne.

— Monsieur, dit-elle, une fois pour toutes, je vous défends de prononcer le nom de Bernard ; il est, vous devez le comprendre, à la fois pour moi une espérance et une insulte. Est-ce donc pour m'insulter que vous êtes venu ici ?

— Non, chère Lucienne, mais pour vous témoigner au contraire toute mon estime.

— Je la mérite dit la jeune femme, j'accepte votre hommage, et vous prie de vous retirer.

— Oh ! permettez, fit à son tour le banquier en s'approchant d'elle.

— Que voulez-vous donc, monsieur ?

— Ce qui m'est dû, belle enfant.

— N'a-t-il pas été convenu entre nous ?...

— Certainement, je m'en souviens.

— Eh bien ! votre promesse est-elle devenue nulle ?

— Oui. Je vous ai promis au futur, sans jeu de mots, et le serment fait devant les hommes et devant Dieu vous a engagé à quelque chose.

Lucienne frémit.

— Quoi ! dit-elle, après ce que vous m'avez juré, vous revenez sur votre serment ?

— Pourquoi êtes-vous si belle ?

Il y eut un moment de silence, durant lequel les deux époux n'osèrent se regarder.

Ce fut le mari qui reprit le premier la parole.

— Voyons, Lucienne, dit-il avec un semblant de légèreté, causons gentiment, comme on doit le faire entre mari et femme. Prenez, je vous prie, un de ces jolis fauteuils, et venez auprès du feu ; là, nous serons mieux.

Lucienne obéit.

— Cette chambre est délicieuse, n'est-ce pas ? j'ai accumulé ici à plaisir et avec bonheur tout ce que l'art peut offrir de plus charmant, vous devez être satisfaite.

— C'est trop beau, monsieur.

— Non, rien n'est trop beau pour celle qui doit éclairer de son rayon d'amour la dernière partie de mon existence.

— Je ne puis être celle-la, vous le savez.

— Vous me l'avez dit, mais je n'en crois rien.

— Je n'ai jamais menti.

Thomas Rupert sourit.

— Il ne s'agit pas de mensonge, madame ; ah ! tenez, écoutez mon histoire, car il convient peut-être à cette heure solennelle, puisque nous sommes encore dans les cérémonies, de me faire connaître à vous.

— J'ai l'honneur de vous écouter, répondit la jeune femme d'un air résigné.

Alors le banquier reprit :

— Sachez donc, chère Lucienne, qu'à l'âge de vingt-cinq ans, j'eus un amour profond pour une jeune fille d'une beauté tout à fait remarquable.

— Plus belle que moi ! fit Lucienne d'un ton ironique.

— Oui, plus belle, reprit le banquier devenu sérieux, et je le dis parce que cela est. Cette femme se moqua de moi indignement, et se donna à un autre la veille de notre mariage.

— Oh ! c'est mal ! bien mal ! s'écria Lucienne.

— Oui, fit Thomas, c'était bien mal, et je fus profondément atteint. Je devins amoureux une seconde fois, et comme si la malechance me poursuivait, je ne fus pas plus heureux. Enfin, je fus épris une troisième fois ; vous me comprenez, n'est-ce pas ?

— Parlez-vous de moi ? s'écria Lucienne.

— Et de qui parlerais-je ?

La jeune femme se leva.

— Vous m'avez dit que vous ne m'aimez que comme un père, et je n'ai consenti à devenir votre femme que sur l'assurance que vous m'avez donnée que je ne serais pour vous qu'une fille...

— Chérie ? interrompit Rupert.

Et il se saisit d'une des mains de Lucienne.

— Monsieur s'écria la nouvelle mariée, un geste de plus, et...

— Et quoi ? dit Rupert en riant.

Lucienne s'adoucit tout à coup.

— Je suis folle, dit-elle, vous êtes un honnête homme, et un honnête homme n'a que sa parole.

— Sans doute, mon enfant, mais l'honnêteté de l'homme n'exclut pas les droits du mari.

— Cela, monsieur, jamais ! dit Lucienne arrachant sa main qu'elle avait laissée entre celle du banquier.

— Jamais ! répondit celui-ci, est un mot qui n'est pas français en amour, et qui, d'ailleurs, s'applique rarement.

Et il voulut saisir la jeune femme par la taille.

Il revint vers elle, rouge de colère contenue.

Il avait enfin compris qu'il n'aurait pas raison de sa femme par la diplomatie.

La force devenait nécessaire.

Il préférait la force et la violence au besoin. Après tout, il était le mari, le maître. Il avait pour lui le droit et la loi.

Il y avait bien l'honneur, mais qu'importait cela ?

Tout d'un coup son parti fut pris.

Elle résistait... c'était l'agneau avec le loup. Elle serait à lui.

Il vint donc vers elle, l'air épanoui, triomphant.

— Lucienne, lui dit-il, tu es la troisième femme que j'aime, et tu seras la seule qui m'aura appartenu. Dis ce que tu voudras, que je t'ai trompé ou trahi, que je n'ai pas tenu mes promesses ou mes serments, peu importe, tu es ma femme, tu es à moi, et je t'aime !...

Lucienne fit simplement un pas en arrière.

— Monsieur, dit-elle, je vous comprends enfin et je vous juge ; vous jouez le rôle d'un misérable ; un homme d'honneur demanderait et attendrait... qui sait ? On m'a appris que le temps faisait bien des choses, mais la violence ne pourra rien contre moi. Sortez de cette chambre ou je vais à l'instant appeler un témoin, qui vous gênera sans doute.

— Oh ! fit Thomas, vous comptez sur la sonnette, chère enfant ; je suis plus ingénieux que cela, le cordon est coupé. Sonnez, on ne viendra pas.

— Alors, dit Lucienne, c'est un piège que vous me tendiez ?

— Calmez-vous, belle enfant, calmez-vous, piège est de trop, le vrai mot entre mari et femme doit être : précaution !

En disant cela, Thomas Rupert s'était avancé encore vers Lucienne et la poussait vere le lit nuptial.

— Ainsi, dit-elle, je dois être à vous ?

— Il le faut ! répondit le banquier en lui saisissant le bras gauche, et vous savez, ma belle, ici ce n'est pas comme dans les drames du boulevard, lorsque la jeune première crie au secours, il n'y a pas de jeune premier dans les coulisses tout prêt à intervenir...

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

a été tiré sur la grande promenade de la Vernière et a eu pas mal d'admirateurs.

Toutes nos félicitations aux organisateurs, ainsi qu'à l'orchestre qu'ils avaient choisi.

Foire du 22 octobre. — La bonne renommée de cette foire ne s'est pas démentie. Beaucoup de bestiaux et de denrées ou de marchandises de toutes sortes ont fait l'objet de pas mal de transactions aux cours moyens suivants :

Bœufs de boucherie de 36 à 38 fr. les 50 kilos (poids vif).

Bœufs d'attelage (en baisse)

Bêtes à laine grasses 75 cent. le kilo.

Porcs gras, de 40 à 42 fr. les 50 kilos, (poids vif).

Sous la halle les 80 litres valaient :

Blé, 15 fr. ; maïs, 12 fr. 75 ; avoine, 7 fr. 50 ; l hectolitre de noix, 14 fr.

La volaille et le gibier se vendaient à des prix moyens : les oies adultes valaient de 11 à 12 fr. la paire ; les œufs (en hausse) se vendaient 1 fr. la douzaine.

Lauzès

Réponse au « Paysan ». — Nous croyons cher Paysan, que vous êtes plutôt quelque jeune et riche bourgeois qui, à défaut de trois poils de barbe au menton, pouvez vous enorgueillir d'un teint frais, un air martial, le physique d'un « select Don Juan » et de bons biceps, capables de molester de pauvres chétifs comme nous, et à la rigueur de leur procureur l'agrément d'une baignade dans le Célé, car il est à supposer que vous étiez du nombre des *indignés* qui, à défaut de réplique, préfèrent nous dédommager à coups de poings... avec l'avantage de céder ensuite le qualificatif de « voyou » à ceux qui, les mains dans leur poche, assistent à la « volée ».

Où est le voyou ? celui qui attaque ? celui qui reçoit ? ou celui qui protège ?

A n'en pas douter, vous êtes le créateur d'une nouvelle logique.

Fort heureusement, tout s'est bien passé, et pour cette fois ces messieurs ont préféré nous recommander à la madone. Bien gentils !

Vous êtes, Monsieur, de petite taille, et pour la symétrie, vous avez jugé à propos d'être d'un petit caractère.

Vous donnez au contradicteur du « Roc Traoucat » la prétention de vouloir gagner à nos idées toutes les consciences catholiques, présentes au pélerinage ? Point. Nous voulions, ceux qui n'étions pas fervents de vos opinions, — que le hasard, vos affiches, la curiosité avaient amenés là, protester contre les paroles de haine qu'un prêtre prononçait en public et en *dehors de la chapelle*, contre leurs persécuteurs. Vous aurez, Monsieur le Paysan, l'obligeance de vous souvenir que c'est précisément au moment où ce curé nous excitait à la révolte, à l'instant même où il disait : « Nous sommes persécutés, on nous chasse, on nous arrête, vous devez protester, vous êtes des lâches !... », que les cris de « A bas la Calotte » sont partis d'un groupe de personnes, duquel le contradicteur n'était pas. Ne devions nous point protester ensuite quand le délégué de la Jeunesse Catholique demandait l'union au nom de la Religion et maudissait ce prolétariat qui, à ses yeux, est sans doute criminel d'assister sans émeute à l'application des lois anti-congréganistes ? Puis c'est nous qui sommes révolutionnaires ! Si nous prêchons une émancipation d'esprit, on ne nous a pas entendu exciter à la guerre civile.

Pour terminer, et puisque vous attaquez personnellement un des nôtres, vous aurez, nous l'espérons, la courtoisie de quitter votre hypocrite anonymat, et alors nous saurons que si Cadet-Roussel ne vous a pas honoré de son héritage, le Roi Midas pourrait bien vous avoir passé une partie de ses... grandes oreilles !

Un manifestant del Roc Traoucat

Bélaye

Démissions. — A la suite de la grave et préjudiciable déclaration du conseil municipal, demandant la suppression de l'école laïque du hameau de Latour, plusieurs conseillers municipaux sont disposés à donner leur démission pour protester contre cet acte révoltant de haine et de cléricalisme.

Le Boulvé

A qui le cheval. — Il a été trouvé un cheval bai, errant devant la porte du sieur Cavanié dit Gouzou, à la Bigue commune de Fargues ; personne ne l'ayant réclamé, il a été déclaré à la mairie de Fargues.

Duravel

Foire. — Bœufs gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos ; attelages, cours ordinaires.

Porcs gras, de 39 à 40 fr. les 50 kilos.
Oies, de 9 à 14 fr. la paire.
Canards mulâtres, de 5 à 7 fr. la paire.
Communs, de 3 à 3,50 id.
Poules, de 3,50 à 4,50 id.
Lapins, environ 0,25 la livre.
Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 22 octobre.

Antoine Aymerie, 51 ans, colporteur, d'Aubin, et Auguste Ricard, 31 ans, de Cransac (Aveyron), ayant subi plusieurs condamnations, poursuivis pour filouterie d'aliments, bris de clôture, menaces conditionnelles de mort et outrages à un commandant de la force publique, sont condamnés : Aymerie, trois mois et un jour de prison ; Ricard, un mois de la même peine.

— Joseph Chapelin, 32 ans, ex-marin, originaire du Finistère, dix jours de prison pour vagabondage et mendicité.

— B.., 80 ans, d'Espeyroux, 25 fr. d'amende pour soustraction de récoles.

— B..., de Lacapelle, 50 fr. d'amende (loi Bérenger) pour insultes envers M. Pagès, notaire dans cette locatité.

Ordre des avocats. — Voici le tableau de l'ordre des avocats pour l'année judiciaire 1904-1905 : bâtonnier, Me Bécays ; secrétaire, Me Carbonel ; Pauliac, Pérès, Carbonel, Leygonie, Reyssac, Bécays, Laguerre, Casaubon, Arthur Puel.

A la Mairie. — M. Albert Gaubert, receveur d'octroi (bureau de Montviguier) est nommé employé à la mairie de Figeac, en remplacement de M. Descamps, décédé.

Espédaillac

Les catho. — La *Défense* publie toujours gravement les comptes-rendus des réunions qu'organise de ci, de là la Jeunesse catholique.

Ils sont dans ce groupe deux ou trois, grands amateurs de parlotte, de bonnes promenades à travers les sites de nos campagnes, et friands surtout de visites au presbytère où de bons gueuletons sont servis, qui vont ainsi pérorer au milieu de groupes de femmes et d'enfants sur la question de la Foi, de la Liberté et de la Religion.

Ainsi à Espédaillac, sont venus dernièrement deux de ces cathos qui ont servi des boniments durant une longue heure, à une assemblée de convaincus qui cependant sans trop applaudir n'ont pas été difficiles à émouvoir.

Rassemblés par le curé du village, quelques hommes, des femmes et des enfants ont écouté les « orateurs » qui n'ont eu aucune peine à réfuter les arguments de contradicteurs ? Nous le répétons, il n'y avait que des convaincus, c'était dans l'intimité la plus stricte.

Et cependant, l'enthousiasme n'était pas grand.

Oh ! ils peuvent se démener longtemps les pauvres cathos, avant d'obtenir chez nous un résultat quelconque, au moins sur ceux qui sont considérés comme des républicains.

La *Défense* peut enregistrer tous ces succès oratoires, ça ne fait ni chaud ni froid, ça trompe simplement les simples, ceux qui se laissent toujours prendre aux pieux contes de la si pieuse feuille ; il n'en reste pas moins qu'à Espédaillac, comme ailleurs, on sait à quoi s'en tenir sur ces réunions organisées par les curés qui rassemblent comme pour un prône quelconque bigotes et bigots, les habitués des offices religieux.

Les dithyrambiques articles des journaux cléricaux ne trompent personne.

Un républicain du Causse.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire. — 50 hect. de blé, vendus au prix moyen de 19 fr. l'hect.

40 hect. de seigle, vendus 12 fr. 25 l'hect.

30 hect. de maïs, vendus 15 fr. l'hect.

40 hect. d'avoine, vendus 8 fr. 25 l'hect.

1.200 hect. de noix, vendus 12 fr. 50 l'hect.

Cerneaux, 40 fr. les 50 kilos.

100 hect. de châtaignes, vendus 5 fr. l'hect.

20 hect. de pommes de terre, vendus au prix de 4 fr. 50 l'hecto.

Volaille, 0,65 à 0 fr. 70 la livre.

Œufs, de 85 à 90 cent. la douzaine.

St-Germain

Postes et télégraphes. — M. Prosper Admirat est nommé facteur à St-Germain, en remplacement de M. Admirat, père, mis en disponibilité pour cause de maladie.

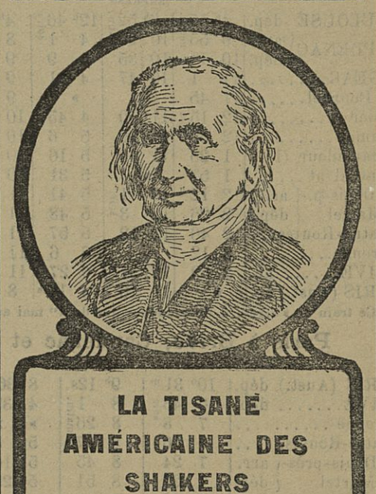

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

On ne saurait désirer une meilleure preuve de de l'efficacité d'un remède que le témoignage spontané de ceux qui en ont fait l'essai. La réputation universelle de la Tisane américaine des Shakers se base sur les recommandations d'innombrables personnes qu'elle a guéries d'algreurs, maux de tête, constipation, vertiges. insomnie, palpitations, vices du sang, anémie, et bien d'autres maladies de l'estomac, du foie et des reins. Elle est sans égale comme tonique et remède contre les désordes digestifs.

GUÉRIT RADICALEMENT

C'est ce médicament qui a guéri M. Alfred Touillet, à Grand Verly (Aisne) d'une grave maladie de l'estomac qui l'empêchait de travailler. Voici ce qu'il dit dans une lettre écrite à M. Fanyau, pharmacien à Lille : " Quatre flacons de Tisane américaine des Shakers m'ont complètement guéri. Vous méritez la reconnaissance de tous ceux qui souffrent." Si vous êtes malade, ce remède vous guérira aussi. Prévenez la maladie en en prenant tous les jours après chaque repas.

LES MALADIES DE L'ESTOMAC.

Marchés aux Prunes

Monclar-d'Agenais (Lot-et-Garonne), 23 octobre. — Apport, 1,000 quintaux, en qualité supérieure : vente très active ; hausse sur les petits fruits. Voici les cours pratiqués : les 34/36 fruits, au demi-kilo, de 95 à 100 francs ; les 40/44, de 75 à 80 francs ; les 50/4, de 40 à 45 francs ; les 60/4, de 26 à 28 francs ; les 70/4, de 20 à 22 francs ; les 80/4, de 17 à 19 francs ; les 90/4, de 16 à 17 francs ; les 100/4, de 14 à 15 francs, le tout les 50 kilos.

Lauzun (Lot-et-Garonne), 23 octobre. — Apport, de 1,200 à 1,500 quintaux. Beaucoup d'acheteurs, légère augmentation sur les cours précédents ; vente très active. Voici les cours pratiqués : les 40/44, au demi-kilo, de 65 à 70 francs le quintal ; les 50/60, de 38 à 40 francs ; 60/65, de 28 à 30 francs ; 70/75, de 22 à 24 francs ; 80/85, de 18 à 20 francs ; 90/95, de 16 à 18 francs ; 100/5, de 12 à 14 francs ; 110/115, de 8 à 10 francs ; menu fretin, de 4 à 6 francs, le tout les 50 kilos.

Bibliographie

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

DIRECTEUR : **Adolphe BRISSON**

SOMMAIRE DU 23 OCTOBRE 1904

Texte : Notes de la Semaine : Les travailleurs, *Georges d'Esparbès*. — Etudes et Croquis : Automne ! Automne ! *Henri Lavedan*. — Souvenirs et Silhouettes : Une Opération du Dr Doyen, *Adolphe Brisson*. — Le Salon d'Automne, *Léon Plée*. — Echos de Paris, *Sergines*. — Le Livre du Jour : Perrette. *René Bazin*. — Poésies, *François Fabié*, *Lucien Dupuis*. — Causerie Théâtrale : L' « Embarquement pour Cythère » ; La « Déserteuse », *Jean Thouvenin*. — Pages oubliées : La Salle des Pas-Perdus a la Chambre, *Emile Zola*. — Revue des Livres : « Sensations et Opinions d'un Nietzschéen », par M. Rémy de Gourmont, *Emile Faguet*. — Mouvement Scientifique : Le Coq chante, *Henri de Parville*. — Conseils de la Cousine : Nos « Annales », *Cousine Yvonne*. — Mademoiselle Josette (roman), *Georges Beaume*.

Gravures : Au Salon d'Automne : *Sur la Terrasse*, par Renoir ; *Portrait de Mme D...*, par G. d'Espagnat ; « *Ludus pro Patr.a* », par Puvis de Chavannes ; *Portrait de Mlle P. B...*, par J.-A. Weisemann ; *Le Salon Blanc*, par J.-E. Vuillard. — Chez le docteur Doyen. (4 photographies.) — La Guerre Russo-Japonaise. (3 photographies.)

Musique : *Danse des Epées*, par César Franck.

Lectures pour la veillée : La Pièce nouvelle ; Pièces à Réciter ; Cours de Chiromancie ; Saynète ; Jeux de la « Veillée ».

Abonnements :

FRANCE, ALGÉRIE ET TUNISIE : **10** fr. **par an.**

UNION POSTALE : **12** francs **50 par an.**

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 25 Octobre 1904.

Vsse Nacla : Courrier du dimanche. — Gaston Gyl : Le père la Bosse. — Baronne Staffe : Entre mère et fille (suite). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Achille Melandri : Bistouri (suite). — Louis Jacolliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie : six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut **s'abonner sans frais** dans tous les bureaux de poste.

14, rue Drouot, Paris, IXe

PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPÉE MODÈLE

Revue des petites filles, illustré de 200 gravures dans le texte.

Paraissant le 15 de chaque mois

Un an, Paris, 7 fr. ; Seine, 8 fr. ; départements, 9 fr. ; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro

Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Etoffes inprimées.

Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.

Abonnements à partir du 15 de chaque mois

MANUEL du JOURNAL des DEMOISELLES

9e édition, considérablement augmentée

MÉTHODES POUR LES PRINCIPAUX TRAVAUX DE DAMES

Impressions sur étoffes. — Marques de linge. — Manière de relever et agrandir les patrons. — Tapisserie. — Tricot. — Crochet. — Filet. — Dentelles. — Macramé, augmenté de la Dentelle au fuseau, des Renseignements très détaillés sur la Manière de peindre sur toile gobelin, sur satin, sur velours, sur drap, ainsi que la Peinture au Vernis Martin, l'Enluminure, la Photominiature, etc.

ORNÉ DE 500 FIGURES ET VIGNETTES

Prix du volume : Broché : Paris, 3 fr. — Départements et Etranger : 3 fr. 75.

Envoyer un mandat-poste à l'ordre des Directeurs 14, rue Drouot.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2482 du 22 Octobre 1904

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Saxe : Le château de Pillnitz où est mort le Roi de Saxe, aux environs de Dresde. — La terrasse du château.

Portraits : Le Roi Georges Ier de Saxe. — Le Roi Frédéric-Auguste, son successeur.

Serbie : La cérémonie du Sacre, au monastère de Zitcha. — Le Roi Pierre Ier recevant les onctions de la main du Métropolite.

Salon d'automne, au Grand-Palais : Tableaux de MM. Carrière « Portraits » ; — R. Besnard « Les Roses » ; — Piot « Les Idoles » ; — Stériadi « Les Badigeonneuses » ; — Abel Truchet « Femme en gris » et André Wilder « Le Quaiaux Herbes, à Gand ».

Guerre Russo-Japonaise : Carte : Port-Arthur. — Combats du 19 au 23 Septembre. — En Corée (au 1er Novembre). — En éclaireurs dans le Gaolian. — Patrouille russe tombant dans une embuscade. — Le service médical de la Croix-Rouge : Le Dr Varobioff. — Le capitaine Zadiraca. — Une sœur et un infirmier. Jeunes héros. — Le train de Kouropatkine. — Traversée du Liao-Ho. — Le général Haragama.

Paris : Le centenaire du Lycée Charlemagne : Vues du Petit et du grand Lycée. — Portraits d'anciens élèves : MM. Bourgeois, Flourens, Lavisse, Godefroy-Cavaignac, Paul Margueritte, Christian, Tardieu, etc., etc.

Départements : La Villa du Méridien, à Cannes, pour l'hospitalisation des Officiers russes blessés.

Théâtre Illustré : Châtelet : Monsieur Polichinelle. — Bouffes : L'embarquement pour Cythère. — Théâtre Antoine : Discipline.

Roman illustré : *L'Evolution de Jacques Lambal*, par Jean José Frappa, Illustrations de Slom.

Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

Bulletin Financier

Le marché ne s'est pas ému outre mesure de l'incident qui vient de se passer dans la Manche entre la flotte russe et des bâteaux de pêche anglais. On disait même en clôture que l'affaire était arrangée, toujours est-il que la tenue des cours ne s'en est pas du tout ressentie.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 98,07 sans changement.

Le Crédit Foncier est à 727 ; le Comptoir National d'Escompte à 609 ; le Crédit Lyonnais à 1.148 ; la Société Générale à 626.

Nos chemins finissent : le Lyon à 1.375 ; le Nord à 1.762 ; l'Orléans à 1.470.

Le Suez revient à 4.435.

Les fonds étrangers ont légèrement fléchi : l'Extérieure à 87,45 ; l'Italien à 104 ; le Portugais à 63,75.

Le Russe Consolidé finit à 92,55 au lieu de 92,75 et le 3 0/0 1891 à 76,60 au lieu de 76,70.

Le Turc cote 86,25, la Banque Ottomane 592.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	98	07
3 Jouissance 1er juil. 1904	tme	98	07
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	97	10
3 Jouiss. 16 juillet 1904..	tme	..	..
Banque de France	cpt	3900	..
Action nom. jouis. 27 juin	tme	3924	..
Banque de Paris	cpt	1266	..
500 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	1262	..
Crédit Foncier	cpt	727	..
500 fr. t. p. jouiss. juil....	tme	727	..
Crédit Lyonnais	cpt	1146	..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars	tme	1148	..
Société générale. jouis. av.	cpt	626	..
Est	cpt	924	..
500 fr. t. p. jouiss. mai...	tme	926	..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1374	50
500 fr. t. p. jouiss. mai...	ter	1375	..
Midi	cpt	1165	..
500 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	1165	..
Nord	cpt	1757	50
400 fr. t. p. jouiss. juil...	tme	1762	..
Orléans	cpt	1472	..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	1470	..
Ouest	cpt	882	..
500 fr. t. p. jouiss. avril.	tme	...	..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	587	..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil..	tme	4435	..
— sté civile	juil. cpt	3400	..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	756	..
Espagne extér. 4 0/0 juil..	tme	87	45
Russe 4 0/0 1901	juin. cpt	95	75
— 3 0/0 1896	août. cpt	75	65
Rio-Tinto	jouiss. mai. tme	1477	..

MINES D'OR

Rand Mines	271	50
Chartered	39	75
East Rand	214	..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 25 à 23 50 ; nov. 23 50 à » » » » ; nov.-déc. 23 50 à 23 75 ; 4 de nov. 23 75 à 24 » » ; 4 prem. 24 50 à » » » ». Cir. : 5,250. Liq. : 4,000.

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 30 75 à 31 » » ; nov. 31 » » à » » » ; nov.-déc. 31 » » à 31 25 ; 4 de nov. 31 25 à 31 50 ; 4 prem. 32 » » à 32 25. Circ. : 3,000. Liq. : » ».

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.) — Cour. 15 75 à » » » » ; nov. 15 50 à 15 75 ; nov.-déc. 15 75 à 16 » » ; 4 de nov. 16 » » à 16 25 ; 4 prem. 16 50 à 16 75. Circ. : 3.000. Liq. : », » » ».

Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 16 » » à » » » » ; nov. 15 75 à 16 » » ; nov.-déc. 16 » » à 16 25 ; 4 de nov. 16 25 à 16 50 ; 4 prem. 16 50 à » » » ». Circ. : », » » ». Liq. : » » ».

Avis

M. MARTY, propriétaire viticulteur au château de Conilhac (Aude) a l'honneur d'informer les habitants de Cahors qu'il vient d'installer, rue Nationale, 59, (Maison Fourès), un magasin pour la vente de ses vins rouges et blancs.

On livre à domicile par paniers de six bouteilles. Un ticket prime est remis à tout acheteur d'un litre pris au magasin : vingt-cinq tickets donnent droit à un litre gratuit.

Les prix actuels sont de 30, 40, 50 et 60 centimes le litre.

A vendre à l'amiable

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue de la Banque, Quartier de la Gare

INSTALLATION

pour HOTEL et CAFÉ

S'adresser à Mme veuve MARTEL, propriétaire, ou à Me DURRANC, notaire.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 26

UNE VENGEANCE DE COMÉDIENNE

PAR

Henri AUGU

IX

Le baiser de la haine

— Vous me promettez, insista l'autre en se levant, d'être bonne, généreuse...

— Oui, répondit avec effort miss Clariss ; oui... je verrai.

— Ah ! merci pour cette bonne parole d'espoir ! dit la pseudo vieille avec effusion.

Puis reprenant son air d'affectueuse bonhomie.

— Allons, ajouta-t-elle avec un sourire d'ineffable douceur, encore un baiser, mon enfant !

« Que ce soit celui de votre mère, qui vous aimera bien !

Ce fut un baiser sur les lèvres que la machiavélique créature appliqua cette fois.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

Mais la plus affectueuse tendresse qu'elle simula et à laquelle instinctivement Clariss répondit avec une douce émotion, la vindicative créole ne fut pas la maîtresse de ne pas mêler un tel frémissement de haine, que la jeune fille en eût au cœur, en même temps, comme une étreinte glaciale.

— Mon Dieu ! se dit Clariss, que se passe-t-il donc en moi ?

Il faut croire que ce baiser provoqua aussi chez Mme de Sainte-Marie une sensation qu'elle ne put s'expliquer parfaitement.

— Oh ! murmura-t-elle, en effet, en portant la main à son sein ; que veut dire ceci ? Comme l'amour, la haine fait-elle donc battre le cœur ?

Elle reprit à haute voix avec un geste gracieux :

— Au revoir donc, au revoir, mon enfant !

— Madame ! dit miss Clariss en saluant avec respect.

Mme de Sainte-Marie, ou plutôt Arabella, la vindicative créole, reprit gravement par la charmille le chemin de l'hôtel de Richard par où elle avait été introduite.

Mais regardant une dernière fois la fille de Morton qu'elle voyait à travers le feuillage, elle se dit avec un grincement de dents :

— Oui, je le sens, cette contrainte a encore augmenté mes fureurs !

Au moment où la créole regagnait la porte latérale de l'hôtel, qui avait déjà servi de passage à Henri et à Richard, sir Morton s'avançait derrière elle.

Il était rentré par la grille du pavillon, qui se trouvait vis-à-vis même de la charmille.

En voyant une étrangère qui venait du côté du pavillon où était sa fille, sir Morton s'arrêta et la suivit du regard.

Restée seule, sans bouger, et encore sous l'impression que lui avait causée la caresse de la prétendue mère de Richard, miss Clariss ne savait se rendre compte de l'état de son âme.

— Quel baiser ! se disait-elle. J'en suis encore toute bouleversée.

« Les lèvres de cette femme, d'abord douces et tendres ont frémi tout à coup, et leur pression sur les miennes a fini par être brûlante, malgré son âge.

« Oui, son langage et ses caresses m'ont jetée dans un trouble inexprimable.

« Il y avait en elle quelque chose qui m'attirait et me repoussait tour à tour... et je me sens comme fascinée.

Miss Clariss réfléchit encore un instant. Puis elle s'écria, tandis que son père, après avoir vu disparaître l'inconnue s'approchait lentement.

— Oh ! il faut que nous partions d'ici ! car j'ai peur de faiblir, et je ne veux pas trahir Henri !

Elle allait rentrer dans le pavillon, lorsqu'en se retournant elle se trouva en face de sir Morton.

— Mon père ! fit-elle en tressaillant.

Morton la baisa au front.

— Mais que disais-tu donc au moment où j'arrivais vers toi ? demanda-t-il.

— Moi ! balbutia-t-elle avec embarras... Rien, mon père.

Les personnes les mieux élevées, lorsque le hasard veut que le secret de leur cœur soit en danger de se trahir, savent faire d'innocents mensonges.

— Cependant, reprit Morton, il me semble que tu te parlais toute seule.

Il avait même entendu prononcer le nom de Henri, ce qui lui avait fait froncer subitement les sourcils.

Mais voyant que sa fille ne semblait pas disposée en ce moment à lui révéler sa pensée, et ne croyant pas, du reste, pour des causes que nous ne tarderons pas à connaître, devoir s'entretenir avec elle de celui qui portait le nom de Henri, sir Morton n'insista pas.

D'ailleurs avec une câlinerie charmante, Clariss l'embrassa à son tour en disant :

— Causons de vos affaires, car enfin vous voilà !... Je commençais à être inquiète... Eh bien ! avez-vous vu quelqu'un ce matin ?

Puis, s'asseyant sur le banc et l'attirant près d'elle :

— Tenez, reposez-vous là, à mes côtés... vous devez être fatigué.

— Oh ! fit observer M. Morton, la résidence de notre ministre américain n'est pas loin d'ici.

— Comme vous avez chaud, pourtant !

— C'est que j'ai marché un peu vite. Le plaisir de t'embrasser un peu plus tôt.

En même temps, Clariss lui essuyait le front, tout en trouvant moyen de lui appliquer encore quelques baisers sur la joue.

Il n'est telle qu'une jeune fille amoureuse pour savoir, au moyen de son petit manège et de ses mille chatteries et caresses, tromper innocemment son père, empêcher le questions trop indiscrètes ou les éluder.

Et, chose remarquable, le père consent toujours à se laisser tromper ê ce prix-là

Cependant la visite de cette inconnue qu'il avait vu s'éloigner par la charmille, intriguait trop M. Morton pour qu'il ne saisît pas l'occasion d'une accalmie dans les mignardises de sa fille, afin de lui adresser une question au sujet de cette inconnue.

— Mais dis-moi, interrogea-t-il enfin, quelle est cette dame que je viens de voir s'éloigner par la charmille ?

— Ah ! j'oubliais de vous en parler, mon père, répondit Clariss. C'est la mère de M. Richard d'Aurigny qui vient d'arriver de province.

— Tiens, fit M. Morton étonné, il ne nous a jamais parlé d'elle.

— En effet. Mais songeons à vous, mon père... Quelles nouvelles !

— Mauvaises, répondit l'ancien gouverneur de la Caroline du Sud, dont le front se plissa. Toutes mes lettres ont été vaines.

« Personne du Congrès ne répond et le langage de notre ministre est plus évasif que jamais.

« En attendant, ajouta-t-il avec un soupir, nos ressources s'épuisent, et je verrai l'avenir bien sombre devant nous, si...

Clariss se hâta de l'interrompre, car elle devinait de quel objet et de qui allait lui parler son père.

— Mais, demanda-t-elle, n'aviez-vous donc pas d'amis en France, des parents ?

« Vous êtes d'origine française, mon père.

— J'ai quitté la France à l'âge de vingt ans, répondit M. Morton, pour devenir citoyen américain.

« Aujourd'hui mes anciens amis sont dispersés ou morts. Je n'en ai retrouvé aucun à Paris.

« Quant à mes parents... ajouta-t-il en hochant la tête.

(*A suivre.*)

L'ÉDUCATEUR
Revue d'éducation laïque et sociale
PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE
de
La Ligue Française de l'Enseignement
Pour recevoir un numéro spécimen, il suffit d'envoyer sa carte à l'administrateur de l'*Educateur*, 1, rue des Capucins, à Cahors.

POSITION
STABLE et HONORABLE
Travail facile, agréable et lucratif, sans capital ni caution, convient à hommes et dames.
Renseignements franco
IMANS, 8, rue d'Alger, Paris.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

(SERVICE D'ÉTÉ 1904)

De Paris à Toulouse par Cahors

		17 EXPRESS. 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS. 1re classe	23 (3) EXPRESS. 1re classe.	35 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	1125 OMNIBUS 1re, 2e, 3e classes
PARIS (Aust.)	départ...	3 » s.	10 31 m.	9 12 s.	11 14 s.	—
LIMOGES	arrivée..	2 1 matin	4 38	3 11 matin	9 2	—
	départ...	3 34	4 46	3 20	9 29	—
BRIVE	arrivée..	6 35	6 33 soir.	4 52	12 27	—
	départ...	6 45	7 1	4 59	1 12	7 18
Gignac-Gressensac		7 20	—	—	1 47	7 56
SOUILLAC	arrivée..	7 40	7 39	5 35	2 7	8 17
	départ...	7 45	7 40	5 37	2 10	8 30
CAZOULÈS	arrivée..	7 52	—	—	2 17	8 37
	départ...	7 53	—	—	2 18	8 39
Lamothe-Fénelon		8 9	—	—	2 34	8 54
Nozac		8 19	—	—	2 44	9 5
GOURDON		8 31	8 8	6 2	2 56	9 17
Saint-Clair		8 40	—	—	3 5	9 27
Dégagnac		8 51	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles		9 2	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus		9 13	—	—	3 38	10 2
Espère		9 22	—	—	3 47	10 12
CAHORS	arrivée..	9 32	8 47	6 38	3 57	10 23 soir
	départ...	9 41	8 53	6 43	4 5	— 7 30 matin
Sept-Ponts		9 51	—	—	4 16	— 7 42
Cieurac		10 5	—	—	4 32	— 7 59
Balbenque		10 12	—	—	4 40	— 8 8
Caussade		10 45	9 35	7 20	5 15	— 8 45
MONTAUBAN	arrivée..	11 19	10 2	7 46	5 55	9 27
TOULOUSE	arrivée..	12 13	10 49 s.	8 38	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

	42 (4) EXPRESS	16 (2) EXPRESS 1re classe.	1140-1128 OMNIBUS 1re 2e 3e class.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	1126 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	40 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE..d.	1 » s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	9 16 m	6 5 m
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 58	7 20
Caussade	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 1
Lalbenque	—	—	6 9	8 52	—	—	12 13 s.	8 43
Cieurac	—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts	—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS. arr.	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 12
CAHORS. dép.	2 49	4 49	6 52	—	10 36	5 57 m	—	9 29
Espère	—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 41
St-Denis-Catus	—	—	7 19	—	—	6 25	—	9 54
Thédirac-Peyril.	—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 7
Dégagnac	—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 16
Saint-Clair	—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 25
GOURDON	—	5 31	8 7	—	11 19	7 17	—	10 38
Nozac	—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 46
Lamothe-Fénel.	—	—	8 25	—	—	7 36	—	10 55
CAZOULÉS. a.	—	—	8 37	—	—	7 48	—	11 7
CAZOULÉS. d.	—	—	8 38	—	—	7 50	—	11 8
SOUILLAC. a.	3 47	5 52	8 46	—	11 43	7 58	—	11 15
SOUILLAC. d.	3 48	5 57	8 51	—	11 44	8 7	—	11 18
Gignac-Cressens.	—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 44
BRIVE. a.	4 24	6 33	9 56	—	12 21 m.	9 11	—	12 12 soir
BRIVE. d.	4 28	7 »		—	12 28	—	—	12 50
PARIS (A.) arr.	11 51 m.	4 7 m.	—	—	8 34	—	—	11 16

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	(3e cl.)				
CAHORS. — dép.	6 5 matin	7 28 s.	12 49 s.	7 soir.	
Mercuès	6 19	7 50 matin	1 3 soir	7 14	
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 7	7 18	
Parnac	6 30	8 9	1 14	7 26	
Luzech	6 36	8 20	1 20	7 32	
Castelfranc	6 49	8 46	1 32	7 46	
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 35	7 49	
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 43	8 1	
Duravel	7 8	9 25	1 50	8 8	
Soturac-Touzac	7 16	9 37	1 58	8 16	
Fumel	7 25	10 2	2 7	8 27	
LIBOS	7 31	10 9	2 13	8 33	
PARIS	11 16 s.	—	4 14 s.	8 23 s.	

De Libes à Cahors

PARIS (Aust.)	8 5 s.	11 14 s.	7 41 m.
LIBOS. dép.	7 55 matin	3 17 soir	9 9
Fumel	8 1	3 24	9 15 soir.
Soturac-Touzac	8 11	3 34	9 25
Duravel	8 18	3 41	9 32
Puy-l'Evêque	8 25	3 48	9 39
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 55	9 46
Castelfranc	8 39	4 »	9 51
Luzech	8 50	4 10	10 1
Parnac	8 58	4 18	10 9
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 23	10 14
Mercuès	9 8	4 28	10 19
CAHORS. — Ar.	9 20	4 40 s.	10 31 s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Aust.) départ.	8h 36 s.	11h 14	10h 31 m
St-Denis-les-Martel	5 46 matin.	1 52 soir.	7 37 soir.
Vayrac	5 54 matin.	2 1 soir.	7 45 soir.
Bétaille (arrêt).	5 58	2 5	7 49
Puybrun	6 6	2 13	7 57
Bretenoux-Biars	6 18	2 23	8 7
Port-de-Gagnac	6 25	2 30	8 14
Laval-de-Cère	6 35	2 38	8 22
Lamativie	6 55	2 58	8 42
Siran (arrêt)	7 11	3 14	8 58
La Roquebrou	7 26	3 30	9 13
AURILLAC. arrivée.	8 9	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC. départ..	4h 32 matin	»	9h 27 matin	3h 9 soir.	
La Roquebrou	5 14 matin	»	10 7 matin	3 52 soir.	
Siran (arrêt)	5 57	»	10 20	4 5	
Lamativie	5 44	»	10 37	4 22	
Laval-de-Cère	6 2	»	10 55	4 40	
Port-de-Gagnac	6 10	»	11 3	4 48	
Bretenoux-Biars	6 18	7 41	11 15	4 58	
Puybrun	6 30	8 5 matin.	11 24	5 7	
Bétaille (arrêt).	6 36	»	11 30	5 13	
Vayrac	6 41	8 31 matin.	11 36	5 20	
St-Denis-les-Martel	6 48	8 42	11 43	5 27	
PARIS (Aust.) arrivée.	»	»	11 16 s.	4 14 m.	

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 19 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson.. dép.	»	6 35 matin.	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat	7h » matin.	7 33	12 »	4 40	8 43 soir.
Cazoulès	7 41		12 40	5 24 soir.	9 25
Souillac	8 1	10 30 matin.	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon	8 15	11 3 matin.	1 8 soir.	6 17	»
Baladou....Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel	8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M. ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M..d.	»	6h 56 matin.	»	12h 15 soir.	7h 47 soir.
Martel	»	7 10 matin.	»	12 29	8 1
Baladou....Arrêt	»	7 16	»	12 35	8 7
Le Pigeon	»	7 21	»	12 40	8 12
Souillac	6h 5 matin.	7 31	9h 9 matin.	1 10	8 45
Cazoulès	6 13 matin.		9 18 matin.	1 21	8 55
Sarlat	6 53	5 35 matin.	10 »	2 23	9 40
Le Buisson.. arr.	»	6 30 matin.	»	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

		EXPRESS				EXPRESS
TOULOUSE	dép.	4h 55 matin.	6h 52 matin.	12h 46 soir.	4h 1 soir.	» 12h 25 matin.
CAPDENAC	arr.	9 55 matin.	10 20 matin.	4 1 soir.	8 49 soir.	» 6 25 matin.
	dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir. 7 45
FIGEAC		11 1	10 47	4 21	9 28	4 55 soir. 8 »
Le Pournel		11 45	»	»	9 53	8 22
Assier		12 15 soir.	11 10	4 45	10 7	8 35
Gramat		12 55 soir.	11 29	5 6	10 29	3 54 matin 9 »
Rocamadour (1)		1 26	11 40	5 16	10 41	» 9 24
Montvalent		1 57	»	5 31	10 58	4 30 9 45
St-Denis-p.-Martel	ar.	2 12	12 1 soir.	5 41	11 8	4 45 9 56
	dép.	2 26	12 3 soir.	5 48	11 12	4 51 10 5
Quatre-Routes		2 46	12 12	5 57	11 21	5 22 10 19
Turenne		3 12	»	6 6	11 30	5 49 10 33
BRIVE	ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 29 11 2
PARIS (Aust.)	ar.	»	11 16	4 14 m	8 23 m	» » »

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

		EXPRESS				EXPRESS
PARIS (Aust.)	dép.	10h 31 m	9h 12 s.	8 36 s.	»	11h 14
BRIVE	dép.	6 43 soir	8 1	4 39 matin.	»	12 53 soir
Turenne		7 8	8 26 matin	» » matin.	»	1 18
Quatre-Routes		7 16	8 37	5 8	»	1 28
St-Denis-près-Martel	ar.	7 24	8 45	5 16	»	1 36
	dép.	7 27	8 51	5 22	»	1 42
Montvalent		7 39	9 4	» »	»	1 56
Rocamadour (1)		7 57	9 25	5 48	»	2 15
Gramat		8 9	9 41	6 »	»	2 30
Assier		8 28	10 2	6 20	»	2 51
Le Pournel		8 37	10 12	» »	»	3 1
FIGEAC		8 59	10 33	6 45	5 13 soir.	3 21
CAPDENAC	arr.	9 6	10 47	6 56	5 26 soir.	3 35
	dép.	9 14	11 5	7 14	»	4 2
TOULOUSE	arr.	12 23 s.	3 52 s.	10 59	»	8 28

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin.	1 27 soir.	6 47 soir.
Cabessut, halte	7 20 matin.	1 36 soir.	6 56 soir.
Arcambal	7 31	1 47	7 5
Vers	7 40	1 56	7 13
Saint-Géry	7 49	2 4	7 21
Conduché	8 2	2 17	7 32
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 38
St-Martin-Labouval	8 21	2 33	7 45
Calvignac, halte	8 29	2 41	7 51
Cajarc	8 43	2 55	8 2
Montbrun, halte	8 54	3 6	8 11
Toirac	9 4	3 16	8 19
Lamadeleine	9 17	3 29	8 30
CAPDENAC. — Ar.	9 29	3 41	8 41
PARIS (Aust.)	11 16	4 14	8 23

De Capdenac à Cahors

PARIS (Aust.)	8 36 s.	9 12 s.	11 14 s.
CAPDENAC. — Dép.	7 23 matin.	11 9 matin.	5 39 soir.
Lamadeleine	7 34 matin.	11 21 matin.	5 51 soir.
Toirac	7 44	11 33	6 3
Montbrun, halte	7 52	11 42	6 12
Cajarc	8 2	11 55	6 24
Calvignac, halte	8 12	12 6 soir.	6 35
St-Martin-Labouval	8 20	12 14 soir.	6 44
Saint-Cirq, halte	8 28	12 23	6 53
Conduché	8 34	12 30	7 »
Saint-Géry	8 48	12 45	7 20
Vers	8 53	12 51	7 26
Arcambal	9 1	1 »	7 35
Cabessut, halte	9 11	1 11	7 46
CAHORS. — Ar.	9 19 m	1 19	7 54

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 11 matin	1 44 soir	8 42 soir
Grolejac	9 19	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1
GOURDON	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir
Payrignac (arr.)	7 44 matin	11 47 matin	— —
St-Cirq-Madelon	7 51	11 54	5 6
Grolejac	7 56	11 59	5 14
Carsac	8 6	12 13 soir	5 28
SARLAT	8 17	12 24 soir	5 42

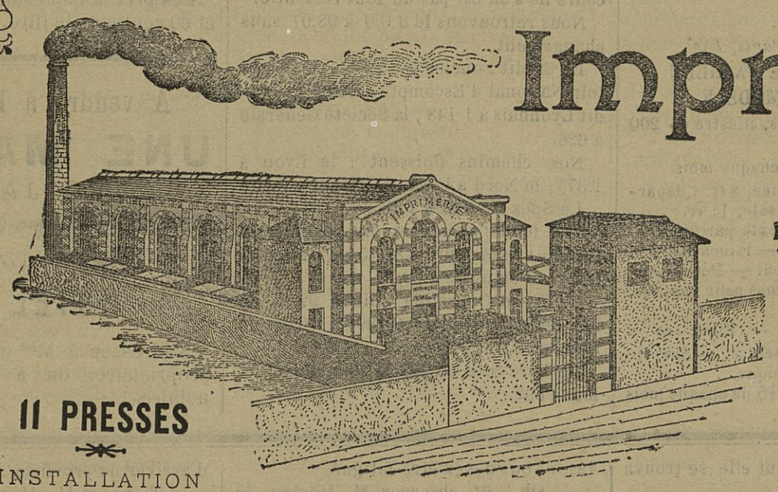

11 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS